

Un réseau en gestation pour mieux gérer les allées arborées

Les premières rencontres nationales des acteurs des allées d'arbres ont tenu leur promesse, le 21 octobre à Toulouse. 35 professionnels de la route, des arbres et du paysage ont posé les jalons d'une plateforme de capitalisation des bonnes pratiques. Principaux maîtres d'ouvrage concernés, les départements ont vocation à y jouer un rôle moteur.

Laurent Miguet

25 Octobre 2022 \ 16h36



© Frédéric Scheiber - CD 31

Premières rencontres nationales des acteurs des allées d'arbres organisées avec le Conseil Départemental de la Haute Garonne. 20 octobre 2022, Gardouch, France.

« Mettre la main dans le cambouis » ! Voilà l'objectif assigné au « club des acteurs » lancé le 21 octobre à Toulouse pour protéger les allées d'arbres. Utilisée par Chantal Pradines, déléguée générale de l'association Allées Avenue-Allées d'avenir, l'expression révèle un maillon manquant : jusqu'ici surtout investie dans le lobbying politique et la mise en valeur du patrimoine culturel constitué par les arbres d'alignement, le mouvement créé il y a cinq ans n'avait pas suffisamment mobilisé les savoir-faire techniques requis par leur protection.

Un département exemplaire

Pour redresser la barre, Allées Avenue-Allées d'avenir n'a pas choisi par hasard le lieu des premières rencontres nationales des acteurs des allées d'arbres : « Depuis très longtemps, nous compensons tout abattage au moins à 1 pour 1, souvent à 1 pour 2 », témoigne Erick Constensou, chef du service Technique et environnement de la route de Haute-Garonne.

Sur les 60 000 arbres plantés le long de 800 km de routes, dont 87 % de platanes, les efforts maintenus dans la durée ne passent pas inaperçus, comme en témoignent deux prix : celui de

l'Institut des rues, des routes et des infrastructures pour la mobilité (Iddrim) en 2015, suivi de celui des Allées d'arbres décerné par Sites & Monuments, l'année suivante.

Ces distinctions récompensent un engagement humain exceptionnel : au service Technique et environnement de la route, 40 « référents arbre » font remonter vers les experts les faiblesses mécaniques qu'ils détectent. « Ils apportent le regard qui manquent souvent aux politiques de gestion », pointe Chantal Pradines.

Parasite sous contrôle

Très exigeant vis-à-vis des entreprises de TP qui doivent désinfecter leurs engins dès l'identification d'un cas à moins de 50 m de leurs chantiers, le protocole mis en place pour parer la diffusion du chancre coloré du platane a démontré son efficacité : « Depuis l'apparition du parasite en 2005, nous n'avons pas recensé plus de 55 arbres touchés », compte Erick Constensou. Le vieillissement des platanes (âgés en moyenne de 150 ans) et l'anticipation du changement climatique ont conduit la collectivité à repenser sa politique, dans un plan de gestion approuvé en juin 2022.

Pendant les 10 prochaines années, le département programme 1000 plantations par an. En cours de discussion avec l'Office national des forêts et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, le cahier des charges fixera les essences et les modalités d'intervention adaptées au changement climatique. Les communes profiteront de la montée en compétence du département. « Nous assurons la gestion de 80 % des arbres communaux et intercommunaux de Haute-Garonne », souligne Martine Croquette, vice-présidente du conseil départemental chargée des mobilités, des infrastructures et des routes.

Le modèle du vélo

Pour amplifier la mutualisation des bonnes pratiques, Erick Constensou compare la gestion des arbres à la promotion du vélo. « Il y a 30 ans, les 5 fondateurs de l'association des départements cyclables passaient pour des fous. Ils se trouvent aujourd'hui au cœur d'une politique nationale. C'est un modèle à suivre ».

Message reçu du côté des élus : « Dans les mois à venir, je rencontrerai mes collègues des autres départements occitans, très impactés comme nous par le changement climatique. Les arbres font partie des solutions d'adaptation », annonce Martine Croquette.

Embarquer les entreprises

Avec le témoignage de Voies navigables de France, la journée du 21 octobre a montré le besoin de diffuser les bonnes pratiques vers les entreprises. Le gestionnaire du Canal du midi a constaté à ses dépens les dégâts occasionnés par des sous-traitants mal formés, quand il a découvert ses replantations détruites par des faucheurs inexpérimentés.

La diagonale des allées

Sur le plan financier, l'exemple de la Poméranie occidentale, évoqué lors de la journée fondatrice, pourra inspirer les protecteurs français des arbres d'alignement : pour financer les plantations communales, le Land a créé un fonds Allée, financé par les compensations aux abattages.

De fil en aiguille, la déléguée générale d'Allées Avenue-Allées d'avenir espère la naissance d'un itinéraire touristique européen qui, d'une route arborée à l'autre, relierait la Haute-Garonne à l'Allemagne, grâce à des maîtres d'ouvrage convertis aux services multiples offerts par l'arbre routier.

Un décret en concertation pour protéger les arbres d'alignement

En concertation jusqu'au 6 novembre, le décret en conseil d'Etat qui précisera les modalités d'application des dispositions de la loi 3 DS sur la protection des arbres d'alignement en donne la responsabilité aux préfets de département.

Quel rôle joueront les services paysage des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement dans l'instruction des dérogations au principe de protection ? Les critères qui président à la validation des plans de gestion suffiront-ils à prévenir des abattages inconsidérés ?

Ces questions préoccupent l'association Allées Avenue-Allées d'avenir. Malgré ces réserves, le service Technique et aménagement de la route de Haute-Garonne appréhende le décret avec espoir : « Ces dispositions confortent les efforts que nous menons depuis des années », se réjouit son chef Erick Constensou.